



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1
27 août 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4-8 décembre 2024

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du secrétariat.
4. Questions financières :
 - a) État des contributions et des décaissements ;
 - b) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources ;
 - c) Comptes du Fonds multilatéral :
 - i) Comptes finaux de 2023 ;
 - ii) Rapprochement des comptes de 2023.
 - d) Budgets du secrétariat du Fonds approuvés pour 2025 et 2026 et proposé pour 2027.
5. Données relatives aux programmes de pays et perspectives de conformité.
6. Évaluation :
 - a) Évaluation de l'efficacité des agences d'exécution au regard de leurs plans d'activités de 2023 ;

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

- b) Rapport final sur l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral ;
 - c) Étude théorique pour l'évaluation du Programme d'aide à la conformité ;
 - d) Mandat de l'étude théorique pour l'évaluation des projets de récupération, de recyclage et de régénération ;
 - e) Rapport annuel sur la mise en œuvre du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2024 et du programme de travail mis à jour pour 2025.
7. Mise en œuvre du programme :
- a) Rapports périodiques et financiers au 31 décembre 2023 :
 - i) Rapport de synthèse périodique ;
 - ii) Agences bilatérales ;
 - iii) PNUD ;
 - iv) PNUE ;
 - v) ONUDI ;
 - vi) Banque mondiale ;
 - b) Rapports sur les projets faisant l'objet d'exigences particulières en matière de notification :
 - i) Rapports sur les projets ne comportant aucune question en instance ;
 - ii) Rapports sur les projets présentant des questions en instance pour examen individuel ;
 - c) Rapport de synthèse sur l'achèvement des projets de 2024.
8. Planification des activités :
- a) Compte rendu sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026 ;
 - b) Retards dans la proposition des tranches ;
 - c) Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2025-2027 ;
 - d) Plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour la période 2025-2027 :
 - i) Agences bilatérales ;
 - ii) PNUD ;
 - iii) PNUE ;
 - iv) ONUDI ;

v) Banque mondiale.

9. Propositions de projets :

- a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets ;
- b) Coopération bilatérale ;
- c) Projets recommandés aux fins d'approbation générale ;
- d) Projets recommandés aux fins d'examen individuel ;
- e) Budget du programme d'aide à la conformité du PNUE pour 2025 ;
- f) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2025.

10. Informations actualisées sur les technologies de remplacement dans le secteur de la fabrication de mousses de polyuréthane dans les pays visés à l'article 5 (décision 94/58 b)).

11. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal :

- a) Projet de lignes directrices sur les coûts de financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5, y compris l'examen de la mise en œuvre du paragraphe 24 de la décision XXVIII/2 (paragraphe 279 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67) ;
- b) Poursuite de l'élaboration du cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique de la réduction progressive des HFC en lien avec les éléments indiqués dans la décision 94/60 h) ;
- c) HFC contenus dans les polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses de polyuréthane dans les pays visés à l'article 5 (décision 93/34) ;
- d) Informations actualisées sur le sous-secteur de l'installation et de l'assemblage sur place (décision 93/94 d)) ;
- e) Projet de modèle d'accord pour la phase I des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (paragraphe 294 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67).

12. Recensement des exigences en matière de compte rendu et rationalisation de la communication d'informations sur les progrès accomplis dans l'ensemble des rapports (décision 93/1 b)).

13. Informations actualisées sur la mise en œuvre de la politique d'intégration des questions de genre du Fonds multilatéral (décision 90/48 e) iii)).

14. Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production.

15. Questions diverses.

16. Adoption du rapport.

17. Clôture de la réunion.